



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France 3

Question écrite n° 38984

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur l'attitude de France Television à l'égard du Tour de France féminin. Avec plus de 2 millions de spectateurs sur les routes de France, cette épreuve figure en bonne place dans la hiérarchie des courses internationales. Depuis quatre ans, France Television lui consacre un seul reportage en direct. Les organisateurs de la course prennent en charge les moyens de production pour bénéficier de quelques secondes de diffusion quotidienne dans l'émission « Tout le sport » sur France 3. Pour 1996, ils ont proposé, grâce à un important effort financier, de faire diffuser quarante-cinq secondes quotidiennes pendant l'épreuve, qui se déroulera du 13 au 25 août. Le comité éditorial de France Television vient de leur refuser ce principe de retransmission. Cette décision risque d'avoir des conséquences importantes sur l'avenir de cette compétition. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour assurer à l'avenir une meilleure couverture médiatique par le service public du Tour de France féminin et plus généralement de l'ensemble du sport féminin.

Texte de la réponse

Le tour de France féminin, épreuve cycliste de haut niveau, est une compétition de grande qualité qui mérite d'être largement présentée au public. Le ministre est sensible au manque de couverture médiatique concernant cette manifestation. Cette remarque est également valable pour d'autres disciplines. En ce qui concerne la promotion du sport en général, il appartient à la Commission communication média du CNOSF de se faire le porte-parole des sports peu médiatisés. Le ministre saisira le président du CNOSF de ce délicat problème et l'invitera à renouer des négociations avec les médias.

Données clés

Auteur : [M. Idiart Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38984

Rubrique : Television

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2675

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 271